



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

Reçu CLT / CIH / ITH ICH-09 – Formulaire

Le 31 MAI 2012

N° 0580 (W)

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 31 MAI 2012

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1. A. Nom officiel

Indiquez la dénomination officielle de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA)

1. B. Nom en français et/ou anglais

Indiquez la dénomination de l'organisation en français et/ou en anglais.

Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA)

2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou de télécopie, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation a son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : AMTA

Adresse : 1, route d'Ennezat BP 169 63204 RIOM Cedex

Numéro de
téléphone : 0473646000

Numéro de fax : 0473646009

Adresse
électronique : contact@amta.com.fr

Autres informations
pertinentes :

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les principaux pays où elle mène ses activités.

national

international (veuillez préciser :)

dans le monde entier

Afrique

États arabes

Asie & Pacifique

Europe & Amérique du Nord

Amérique latine & Caraïbes

Énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Indiquez quand l'organisation a été créée.

Projet démarré en 1983. Création de la structure le 30 juillet 1985

5. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les principaux objectifs de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi ses objectifs de sauvegarde sont liés à ces objectifs plus vastes.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Article 2 des statuts de l'association:

Cette association a pour but la promotion, la coordination et le soutien de diverses actions entreprises dans les champs des musiques traditionnelles et plus généralement du patrimoine culturel immatériel considérés comme ressources pour favoriser le développement des territoires en région Auvergne. A cette fin, l'association développe des actions de collecte et de conservation du patrimoine oral, de soutien à la création, à la diffusion et programmation du spectacle vivant, la formation, la recherche, l'animation, la documentation, l'initiation, etc., et l'information des acteurs concernés par ces secteurs.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrire leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Nous sommes tous des citoyens du monde mais nous sommes de quelque part. Par cette phrase nous pouvons résumer la philosophie qui anime l'AMTA depuis sa création en 1985. Connaître le patrimoine culturel immatériel de son espace territorial c'est savoir qui on est pour pouvoir partager avec l'autre et s'enrichir mutuellement. Ce patrimoine oral qui se transmet de génération en génération et qui est en perpétuel mouvement nous procure un sentiment d'existence et participe

à la richesse de ce monde qui a tendance à s'uniformiser.

Rechercher, sauvegarder mais surtout faire connaître et faire vivre le patrimoine culturel immatériel, voilà les missions de l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne.

L'AMTA est un centre de ressources dédié au patrimoine culturel immatériel. Sa fonction est d'être un lien de référence, d'expertise, de conseils et d'appui pour les différents acteurs du territoire. Les principales activités sont:

1/ Inventaire, sauvegarde et mise en accès

L'AMTA utilise le logiciel de base de données Alexandria 7 qui est le logiciel utilisé par l'ensemble des centres documentaires du réseau national des musiques et danses traditionnelles (FAMDT) rien qu'en 2011 plus de 200 heures de bandes sonores (supports DAT) et vidéos et plus de 500 documents iconographiques. Pour le traitement des archives sonores, une fois inventorié, elles sont numérisées, qualifiées, classées et mises en ligne sur un méta-portail mutualisé par 6 structures à l'échelle du Massif Central.

L'AMTA est un pôle associé à la BNF pour tous ce qui concerne l'inventaire et le catalogage de fonds sonores en Auvergne. Nous travaillons en partenariat avec les archives départementales ou nous avons déposé plus de 4000 photos.

2/ Transmission et pédagogie

L'AMTA développe l'intérêt du public pour le patrimoine immatériel à travers son exposition itinérante sur les musiques du paysage, des productions (livres, CD), des conférences et la réalisation filmés de personnages remarquables.

L'AMTA intervient auprès d'établissements scolaires dans la conception et la réalisation de programmes pédagogiques en lien avec le patrimoine culturel immatériel comme la réalisation de contes musicaux.

3/ Mise en réseau

L'AMTA en tant que centre régional s'attache à remplir une mission de coordination, de centre de ressources et d'informations pour l'ensemble des acteurs du patrimoine oral de l'Auvergne.

4/ Expertise et conseil

L'AMTA s'attache à valoriser les fonds en apportant un appui aux enseignants, étudiants, artistes et chercheurs des différentes disciplines concernées par le patrimoine immatériel.

L'AMTA apporte son expertise et accompagne les acteurs des territoires dans le cadre de projet de développement territorial.

L'AMTA construit et anime des projets de développement territorial par la valorisation du patrimoine culturel immatériel comme la création par les scolaires de contes musicaux qui réinventent l'origine de leur pays et la réalisation de portraits de personnages remarquables.

Personnel

Pour mettre en œuvre son projet, l'AMTA est constituée d'une équipe de professionnels permanents ou missionnés:

Directeur: André Ricros 58 ans (collecteurs, musiciens, directeur de la compagnie l'Auvergne

imaginée, directeur artistiques de nombreux labels Modal - Silex - Auvidis)

Administration: - David De Abreu 31 ans (Master de médiation culturelle en milieu éducatif et collectivités locales, maîtrise d'histoire médiévale)

Chargée du collectage et de la communication: José Dubreuil 56 ans, diplômé d'un D.E.A en sociologie, elle collecte depuis le milieu des années 70's sur l'ensemble du Massif Central. Danseuse de bourrée, c'est elle qui fédère et communique sur les musiques et les danses traditionnelles.

Chargé de la sauvegarde du PCI et du centre de documentation: - Eric Desgrugillers (Maîtrise de lettres, musiciens et archiviste). Diplômé d'Etudes musicales.

Chargé multimédia: Julien Sagne 32 ans (Master de médiation culturelle, licence de musicologie)

Chargé de la formation et de la pédagogie: Jacques Puech 28 ans (musiciens professionnels et formateurs dans différentes écoles de musique). Diplômé d'Etat.

7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Réseau national: L'AMTA est membre de la FAMDT (organisme accrédité par l'UNESCO) est participe activement à la commission sur le patrimoine culturel immatériel avec d'autres membres accrédité (DASTUM, ANCT, MPO...). L'AMTA est via la FAMDT un pôle associé à la Bibliothèque National de France. Elle coordonne un projet inter-régional sur le Massif Central, regroupant 6 structures (ANCT, MPO, IEO Limousin, CRMTL, ADDA Scènes Croisées) dans 4 régions (Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Auvergne), intitulé patrimoine "langues, musiques et danses".

Réseau régional: L'AMTA coordonne l'ensemble du réseau des musiques et danses traditionnelles en Auvergne qui regroupe 4 centres départementaux, 300 groupes de musiques et environ un milliers d'adhérents.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents prouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur dans chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Identifiez clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »


9. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement pour contacter la personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Titre (Mme/M., etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	RICROS
Prénom :	André
Institution/fonction :	Directeur AMTA
Adresse :	1, route d'Ennezat BP 169 63204 RIOM Cedex
Numéro de téléphone :	0473646000
Numéro de fax :	0473646009
Adresse électronique :	andre.ricros@amta.com.fr
Autres informations pertinentes :	

10. Signature :

Le formulaire doit inclure la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en compte.

Nom :	RICROS André
Titre :	Directeur
Date :	29/05/2012
Signature :	

Moyens Techniques et humains

Reçu CLT / CIH / ITH

Le	31 MAI 2012
N°	0580

Ja

I/ Moyens humains :

L'agence des Musiques des Territoires d'Auvergne est une association composée de 8 salariés et 5 intervenants ponctuels en fonction des projets.

L'équipe se compose :

D'un Directeur : André Ricros, 58 ans, responsable des créations artistiques. Joueur de cabrette, d'accordéon et chanteur (français et occitan) et collecteur depuis la fin des années 70's. Il gère une équipe de 3 personnes pour réaliser les contes musicaux.

D'un administrateur : David De Abreu, 31 ans, responsable de la gestion administrative et financière ainsi que de l'avancée du projet. Il est secondé dans sa tâche par une secrétaire-comptable.

D'une chargée du collectage et de la communication : José Dubreuil, 56 ans, pratique la collecte depuis le début des années 80's. Elle a réalisé plus de 50 portraits filmés pour l'AMTA. Elle encadre une équipe de 3 collecteurs.

D'un chargé du Multimédia : Julien Sagne, 32 ans, responsable d'une équipe de 3 monteurs c'est lui qui finalise la création des portraits filmés.

D'un chargé de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel : Eric Desgrugillers, 33 ans, responsable des archives. Il inventorie, numérise et qualifie les fonds traités par l'AMTA. Musicien, il participe à la création musicale des contes musicaux. Il encadre une équipe de 2 intervenants sur la numérisation.

D'un chargé de la formation : Jacques Puech, 28 ans, par ces activités de professeurs de cabrette et clarinette il met au service son sens de la pédagogie à la transmission de ses compétences dans la création des contes musicaux. Il participe à l'écriture des contes et de sa musique.

D'une chargée de coordination des contes musicaux et des interventions scolaires : Magali Champion, 58 ans, retraitée de l'éducation nationale

II/ Moyens matériels :

Vidéo :

1 poste informatique dédié au montage - Adobe Premier CS4

4 caméras HD HDR-CX700

2 caméras HD Canon Legria HV40

2 micros cravate

4 trépieds

1 appareil photo panasonic dmc-lx3

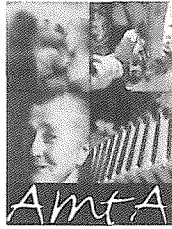
Kit numérisation VHS et Hi8

Partenariat pour la numérisation avec le Centre Régional de l'Audiovisuel.

Audio/photo

Enregistreur fostex fr-2LE

1 poste informatique dédié à l'acquisition et au traitement audio.
2 lecteurs cassettes audio Tascam 112 et Tascam DA-30
2 amplificateurs : TEAC A-V3000P et TEAC A-V3000M
1 Patch Bay Tascam PB-32P
1 platine vinyle Numark TTX
1 lecteur bandes 4 pistes AKAI GX-630D-SS
1 lecteur REVOX B77 MKII
2 scanners haute résolution
Partenariat pour la numérisation avec le Studio Blatin



Agence des Musiques des Territoires en Auvergne

Les musiques du paysage

**Liste des membres du conseil d'administration de l'Agence des
Musiques des Territoires d'Auvergne**

Jacques Julien, Vice-Président *retraité, professeur des universités*

Raymond Amblard, Président *retraité, directeur Direction Départemental de l'équipement*

Eric Champion, Vice-Président *professeur des écoles, formateur en danse*

Christiane Pralong, Trésorière *propriétaire de chambres d'hôtes et d'une salle de spectacle à Blanhac (43)*

Didier Boire, Vice-Président *musicien, Président du CDMDT 43, responsable administratif hôpital du Puy-en-Velay*

Laurent Boithias, Agent de développement *à la communauté de communes de Manzat (63)*

Marie Eve Chalendard, musicienne

Didier Champion, Professeur en lycée professionnel, formateur en danse

Laurence Calabrese, conteuse et chanteuse

Didier Décombat, éducateur spécialisé

Céline Goupil, musicienne, professeur en lycée

Jean Frébault, Président du schéma de développement du Grand Lyon

Danielle Goupil, retraitée, musicien

Jean-François Heintzen, musicien, professeur de vielle, Président du CDMDT 03

Jean-François Pédenon, retraité, ancien professeur des universités

Alain Petitrenaud, Scénographe

Nicolas Mayrand, chargé de production et de diffusion à l'ANCT

Joël Régnauld, musicien, professeur d'accordéon

Marie-Thérèse Bach, professeur en lycée, chanteuse

Agence des Musiques des Territoires en Auvergne

BP 169

63204 RIOM cedex

T.04 73 64 60 00 - F.04 73 64 60 09 - email : contact@amta.com.fr

www.amta.fr

CURRICULUM VITAE

Etat-Civil

Nom : RICROS

Prénom : André

Date de naissance : 23 août 1953

Situation de famille : célibataire, 2 enfants

Fonctions actuelles

- **Directeur** de l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (AMTA),
- **Gérant** d'une société multimédia et producteur délégué auprès de sociétés d'édition phonographiques,
- **Membre du conseil** de développement pour le SCOT du grand Clermont.
- **Missions** auprès de structures culturelles :
 - Association Départementale de la danse et de la Musique de Lozère
 - Orchestre d'Auvergne
 - Scène nationale de Clermont-Ferrand (63)
 - Parc Régional Livradois-Forez
 - Parc Régional Livradois-Forez
 - Conseil Général de la Nièvre et CNR de Nevers
- **Vice président** chargé de la formation à la FAMDT
- **Membre fondateur** de la compagnie l'Auvergne imaginée

Expériences professionnelles

2008-2006 :

- Directeur de l'AMTA
- Ecriture du contenu de la Maison de site d'Alleuze (15)

- Ecriture du contenu de la Maison de la Cabrette à Cantoin (12)
- Ecriture de la pièce de théâtre « D’Ailleurs c’est ici » pour la Compagnie des Champs
- Ecriture de 4 contes musicaux pour les villes de Cournon, Lempdes, Aurillac et Riom

2007 :

- Ecriture de l’argumentaire du spectacle le « dit d’Alleuze ».

2006 :

- Elaboration du contenu de la maison de site d’Alleuze.

2006-1996 :

- Directeur artistique du label Modal de la fédération des Associations de Musiques et danses Traditionnelles (FAMDT) pour 1/3 temps avec quatre collections : Modal Plein jeu, Modal Pouce, Modal Théma et Modal Portraits,
- Conseiller artistique de l’Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (AMT) pour ½ temps,

2005 :

- Elaboration du contenu du musée du « Bouinchou » à Besse.

1998-1996 :

- Directeur artistique du label Abeille-Musique, dans le cadre de la collection « Maïna » consacrée aux musiques du monde ,
- Conseil artistique auprès du label Arion pour la production du secteur des musiques du monde et pour l’image du label.

1997 :

- **Conseil** auprès de la Ville de Riom :
 - Coordinateur de l’étude concernant le projet culturel de la ville et la restructuration du Musée des Arts et Traditions Populaires,

1996 :

- Création de la Société AR Productions, société de production multimédia (réalisation de CDroms pour : Unesco, Commission des communautés européennes, Région Wallonne, BMG Allemagne, etc...) et de production déléguée auprès de sociétés d’éditions phonographiques (Polygram, Arion, SM, Adès, Rym Musique, Musidisc, ARFI, Harmonia Mundi, Sony, Abeille-Musique, etc...) : 200 Disques réalisés,
- Producteur de Steve Waring : 15 disques réalisés et 2 DVDs

1996- 1994 :

- Directeur de l'unité Variétés chez Auvidis responsable de la production, de la communication et du marketing des labels suivants :

- Musiques du monde : Ethnic, UNESCO, Silex, Terres
- Jeune public : Zéro de Conduite, Unidisc
- Chanson : Tempo
- Musique de genre : Chorus
- Cinéma : Travelling
- Texte : Audiolivre

800 disques réalisés

1995 :

- Création de la SA CPP (Médias-Waimes, Belgique) : Studio d'enregistrement audio

1994 :

- Création de la SA SIZA (Médias-Waimes, Belgique) : Société multimédia

1991 :

- Création de la société SILEX (label de disques) avec quatre collections :

- Silex Empreinte
- Silex Mosaïque
- Silex Mémoire
- Zéro de conduite

120 disques réalisés

1987 :

- Directeur artistique de la collection « En France » Ocora-Radio France.

20 disques réalisés

1985 :

- Création et direction de l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (AMTA) jusqu'en 1993, collaboration avec :

- les collectivités territoriales
- les ministères

- les associations (régionales et nationales)
- les artistes

140 productions réalisées.

1983-1984 :

- Chargé de mission auprès du Ministère de la Culture (Direction de la Musique) :
 - Etude sur les musiques traditionnelles en Auvergne
 - Organisation du colloque « De la recherche à la création »

Expériences musicales

Musiques Actuelles

- Collaboration avec le groupe de raga Nux Vomica (1 CD réalisé)
- Projets de production avec les groupes de raga Massilia, Nux Vomica et Gacha Empega
- Projet de production avec un groupe de rock : Les Barons du Délire

Jazz

- Collaboration avec les musiciens de l'ARFI dans le cadre de projets discographiques, de spectacles et de la création de la ligne éditoriale de leur édition discographique distribuée par Harmonia Mundi : - Alain Gibert (trombone) – Jean-Paul Autin (saxo, clarinette) – Jean-Luc cappozzo (bugle, trompette) – Maurice Merle (saxo) – Guy Villerd (saxo) – Christian Rollet (batterie) – etc...
- Collaboration avec les musiciens de l'Orchestre National de Jazz dirigé par Claude Barthélémy pour des projets discographiques : - Claude Barthélémy (guitare) – Jean-Luc Mathinier (accordéon) – Michel Godard (tuba) – Michaël Risler (clarinette) – Philippe Deschepper (guitare) – etc...
- Collaboration avec Louis Sclavis (participe à 4 CDs)
- Collaboration dans le cadre de projets de disques avec : - Bruno Chevillon (contrebasse) – François Raulin (clavier) – Christian Ville (batterie) – Ricardo Del fra (contrebasse) – John Surman (clarinette) – Daniel Malavergne (tuba) – Michel Marre (trompette) – Gian Luigi Trovesi (clarinette) – Henri Tixier (contrebasse) – Paolo Frezou (trompette) – Jacques Pelen (guitare).

Musique Contemporaine

- Collaboration avec Alain Savouret, compositeur et professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

Création d'un spectacle et d'un CD « La Veillée Composée »

- Collaboration avec Daniel Tosi, compositeur et directeur du Conservatoire National Régional de Musique de Perpignan

Création d'un CD

- Collaboration avec Claude-Henry Joubert, compositeur et directeur du Centre de Documentation de la Villette

Création d'un CD

- Collaboration avec Jean-Jacques Birgé et Bernard Vitet, compositeurs

Réalisation de 10 CDs

Jeune public

- Collaboration avec la Compagnie La carréarie : Guy Villerd, Alain Gibert, Steve Waring

Réalisation de 7 Cds

- Collaboration avec la Compagnie du Cercle, Abbi Patrix

Réalisation de 5 CDs

- Collaboration avec la Compagnie de Yannick jaulin

Réalisation d'un CD

- Création de deux collections Jeune Public :

Zéro de Conduite

Modal pouce

- Création de disques avec les labels ADEs et Studio SM, collection Arc-en-Ciel
- Création de deux spectacles en Auvergne et Limousin avec Olivier Durif

150 concerts scolaires organisés par les FAL, les Parcs Régionaux et les JMF.

Chant

Collaboration avec :

- Giovanna Marini, créations musiques traditionnelles et contemporaines

5 CDs réalisés

- Angélique Ionatos

3 Cds réalisés

- Chants flamencos avec : Inès Bacan, La Macanita, Enrique Monrenté, Carmen Linares, etc..
- Ensemble vocal Anthoine de Bertrand dirigé par Georges Guillot

3 spectacles et 1 Cd réalisés

- Chorale Inter-universitaire dirigée par Jean-Louis Jam

1 spectacle et 1 CD réalisés

- Ensemble vocal Métamorphose dirigé par Maurice Bourbon pour le projet Canteloube avec l'ADDM 48
- Anna Schigula, comédienne et chanteuse

1 CD réalisé

- Arleen Auger, soprano, pour la direction artistique du Cd des chants d'Auvergne de Canteloube, avec l'English Chamber Orchestra dirigé par P. Tortellier.

Musiques de films

- Directeur du label « Travelling » chez Auvidis
- Directeur de la collection « Le cinéma ça s'écoute »

Autres expériences

Danse

Travail sur le concept d'un film sur la danse en Haute-Loire avec le CDMDT 43.

Formation

- Enseignement du chant et de la cabrette au CNR de Clermont-Ferrand (63) pendant deux ans.
- Membre de la commission de la DMD chargé d'élaborer les textes pour la création du CA et du DE de musiques traditionnelles en France
- Enseignant à la formation du DE de musiques traditionnelles françaises
- Enseignement du chant et de la cabrette dans de nombreux stages en Auvergne, France et Europe

- Intervenant dans des colloques sur le thème des musiques traditionnelles, du développement culturel et de l'oralité
- nombreux stages avec le CFMI d'Orsay, de Lille et de Tours.

Communication

- collaboration avec les médias spécialisés dans la musique ainsi qu'avec les journalistes des quotidiens tels que Le Monde, Libération et de l'hebdomadaire Télérama
- Collaboration à des émissions de Radio France : France Musique et France Culture
- Emission hebdomadaire à Radio France Bleu Pays d'Auvergne

Divers

- Cofondateur de l'association et de la fédération des Musiciens Routiniers
- Cofondateur de la revue Modal
- Cofondateur de la Fédération des Associations de Musiques et danses Traditionnelles (FAMDT)
- Auteur d'ouvrages et de CDs touchant aux musiques traditionnelles.

Pratique instrumentale

cabrette, chant, accordéon diatonique, clarinettes populaires

Musicien

- De la compagnie « l'Auvergne imaginée ».

Création de spectacles et réalisation de CD et DVD :

- La Montagne se lève (solo) 1998
- Les Sentiers de la Tourmente (duo) 1999
- L'âge de l'air (quartet) 2000 - CD
- Le piano dans le pré - CD
- L'œil du pharmacien - DVD
- Jean de la Grive- CD
- Chanson à dormir debout - CD
- Madame la poule - CD
- Du cochon - CD
- Double héros - DVD
- Je vous réfléchis - DVD

- Ici l'Auvergne - CD

Publication d'ouvrages :

- Entre de feu

- Les passeurs

Intérêt personnel

- Littérature

- Pêche à la mouche

- Chant lyrique

Diplômes

1984 : Mémoire d'ethno-sociologie (Ecole des Hautes Etudes et des Sciences Sociales – Université de Toulouse)

1982 : Diplôme d'éducateur spécialisé (Lyon)

1981 : Licence de psychologie (Université de Lyon)

1976 : Ingénieur en Electromécanique (Université de Lyon)

1975 : DUT d'automatisme (Université de Clermont-Ferrand)

1974 : DUT d'électromécanique (Université de Montluçon)

1971 : Bac E

De Abreu David
1Bis Allée des Tilleuls

63200 Ménétrol

Tél : 06 21 40 80 84
dead63@gmail.com

né le 21 juin 1980

Permis B

Nationalité française

FORMATION

2007 : Obtention de l'examen de guide-conférencier des villes et pays d'Art et d'Histoire pour la région Auvergne.

2006-2007 : Formation de guide-conférencier par la DRAC Auvergne.

2005-2007 : Master II professionnel d'action culturelle à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, mention Très Bien.

2004-2005 : Maîtrise d'histoire médiévale à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, mention Assez Bien.

2003-2004 : Licence d'histoire mention histoire de l'art et archéologie à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand.

2001-2003 : DEUG d'histoire mention géographie à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand.

1998-1999 : Baccalauréat économique et social, section européenne, au lycée Claude et Pierre Virlogeux de Riom.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Depuis le 1^{er} octobre 2008 : Administrateur de l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) : Association régionale conventionnée depuis 1985 par la DRAC et le Conseil Régional.

Du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2008 : Employé par le service éducatif de l'animation du patrimoine de Riom Communauté pour le développement de projets.

- *Visites thématiques et conférences.*
- *Participation à l'élaboration des programmes.*
- *Elaborer de nouvelles animations (expositions, conférences, visites..).*
- *Création de nouveaux supports pédagogiques.*

Guide-conférencier vacataire au service du patrimoine de Riom Communauté.

Du 1^{er} août 2007 au 31 décembre : Guide-conférencier vacataire au service animation du patrimoine de Riom Communauté.

Du 5 février 2007 au 20 juillet 2007 : Stage de formation dans le cadre du Master II d'action culturelle au service animation du patrimoine de Riom Communauté.

- *Développer les activités du service éducatif dans le cadre du label Pays d'Art et d'histoire.*
- *Actions de sensibilisation des habitants au patrimoine.*
- *Création de nouveaux supports pédagogiques (maquette, livret-jeu).*
- *Associer de nouveaux partenaires aux activités du service.*

Du 12 août 2006 au 31 janvier 2007 : Agent du patrimoine vacataire au service animation du patrimoine de Riom Communauté.

Du 22 mai au 11 août 2006 : Stage de formation dans le cadre du Master I d'action culturelle au service animation du patrimoine de Riom Communauté.

- *Développer les activités du service éducatif dans le cadre du label Pays d'Art et d'histoire obtenu en 2005.*
- *Création de nouveaux supports pédagogiques.*

Avril 2004 : Stage de fouille archéologique dans la prieurale Saint-Pierre de Souvigny (03).

Février à juin 2004 : Tuteur au Bureau de la Vie Etudiante.

- *Accueil.*
- *Rédaction d'articles au sein du journal de la vie étudiante.*

Année 2000, été 2001, 2002 et 2004 : Société des eaux de Volvic (contrôleur qualité bouteilles).

Eté 1999 : OCP répartition (magasinier réceptionnaire).

VIE ASSOCIATIVE

Depuis le 12 juin 2010 : Membre du bureau de la Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) basée à Parthenay (Deux-Sèvres)

Depuis le 26 avril 2010 : Membre du bureau de l'Agence Locale de Tourisme Riom Limagne.

Depuis le 1^{er} juillet 2009 : Membre du Comité Leader du Parc des Volcans d'Auvergne.

2005-2010 : Membre du conseil d'administration de l'US Ménérol (football).

2006-2007 : Bénévole au sein du festival documentaire de Clermont-Ferrand Traces de vie.

2004-2007 : Président de l'association des étudiants en histoire et géographie de Clermont-Ferrand.

L'association regroupe une centaine de membres, et a pour objet social d'organiser des conférences, des débats, des expositions, pour approfondir les connaissances en histoire et en géographie de différents publics.

2005-2007 : Membre du conseil d'administration de la Fédération Française des Associations d'Etudiants en Histoire, Histoire de l'art et Archéologie.

La fédération regroupe des associations d'étudiants dans une vingtaine de facultés, et a pour objet social d'aider et de former les dirigeants associatifs. Cette association organise chaque année deux congrès et elle participe au « Rendez-vous de l'Histoire de Blois ».

2005-2007 : Elu au conseil de gestion de la faculté de Lettres, Langues et sciences humaines de Clermont-Ferrand.

2000-2002 : Educateur de l'équipe de football des moins de 15 ans de l'US Ménérol.

LANGUES ETRANGERES - INFORMATIQUE - HOBBYS

Langues : Italien (classe européenne) et Anglais, notion de portugais.

Logiciels utilisés: Word, Excel, CCMX (comptabilité), PowerPoint, Ciel (paye).

Hobbys: Cinéma, la numismatique, lecture, livres anciens.

Séjours : Portugal, Italie, Espagne.

Sports : Joueur de football à l'US Ménérol depuis 1986. Joueur et arbitre de football et de rugby dans le championnat universitaire (2004-2007).

José DUBREUIL

4 RUE DE TOULON

63200 RIOM

jose.dubreuil@amta.com.fr

T. professionnel : 04 73 64 60 00

T. personnel : 04 73 38 83 86

Formation

DEUG, LICENCE, MAITRISE & D.E.A. en sociologie Université de Toulouse le Mirail.

Spécialités - Approches ethnologiques : Imaginaire, culture et sociétés

Mémoire de D.E.A - « **la danse et les variations de l'identité** » : le cas de la **Bourrée en Auvergne** (octobre 1986)

Activités professionnelles

1987 à 1989 :

- Chargée du patrimoine, du spectacle vivant et de la communication à l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne.
- Responsable de collection discographique "Musiques du Canton".
- Responsable éditoriale du journal trimestriel de l'Agence.
- Organisatrice de la saison de concerts "Les Rendez-vous de l'Agence".

1989 à 1992 :

- Directrice du festival des musiques traditionnelles et métissées et du carnaval "Le Boeuf Villé" à Montluçon

1992 à 2003 :

- Directrice de l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne.
- Directrice des différentes collections discographiques patrimoniales et musiques actuelles

depuis 2003 :

- Responsable du collectage, de la sensibilisation des publics et de la communication à l'Agence des

Musiques Traditionnelles en Auvergne.

- Directrice artistique du Festival des Hautes Terres à St Flour (15)

Publications discographiques : Recherche, enregistrement, conception et réalisation

- **Collection "Musiques du Canton" :**

Arlanc (63)

Champs sur Tarentaine (15)

Mauriac (15)

Murat (15)

Olliergues (63)

Vic Sur Cère (15)

Yssingaux 1 (43)

Yssingaux 2 (43)

- **Collection "Atlas sonore" :**

Saint-Flour (15)

Besse (63)

Blesle (43)

Ruynes en Margeride (15)

Saugues (43)

Salers (15)

La Chaise Dieu (43)

Forêt de Tronçais (03)

Montluçon (03)

- **Coffret** (2 cassettes + livret) **100 ans de Musiques traditionnelles dans le Cantal** avec André Ricros, Olivier Durif et Jean-Claude Rocher.

- **Collection "Portrait de Musicien" :**

Gabriel Cazes. Accordéoniste.

Tony Weiss. Guitariste & violoniste. Jazz manouche.

Réalisation de films

- Mémoires de Quartier : Les Tanneries. Riom (63)
- Portrait: Daniel Monnet. Joueur de cabrette. Les Ancizes. (63)
- Portrait. : Jean Linard. Chanteur et accordéoniste. Le Vigean (15)
- Portrait : Renée Faure. Raconteuse. Charbonnières les Vieilles. (63)
- Portrait : Philippe Marmy. Collecteur et musicien. Lezoux. (63)
- Portrait : Robert Valanchon. Vielleux. Le Quartier. (63)

Publications écrites

- **"La danse pour les enfants"** in Musiques à danser d'en France. Modal Thema. 2002
- **"La danse d'Auvergne"** in Musiques à danser d'en France. Modal Thema. 2002
- **"Tsa Pratou"** in Entre Chien et Loup. Les veillées en Auvergne du XIX à nos jours. La veillée, naissance d'un mythe ? Editions Somogy. 2003
- **Les contes, les chants, les danses, les instruments de musique** in Entre Chien et Loup.
- **Les veillées en Auvergne du XIX^{ème} à nos jours. La veillée, naissance d'un mythe ?** Editions Somogy.2003

Conseillère linguistique

- **Enregistrement des chants d'Auvergne de Joseph Canteloube**, Kent Nagano & Dawn Upshaw. Orchestre de l'Opéra National de Lyon. Erato. 1994
- **Enregistrement des chants d'Auvergne de Joseph Canteloube**, Kent Nagano & Dawn Upshaw. Orchestre de l'Opéra National de Lyon. Erato. 1997

SAGNE Julien

3 rue D'enfer

63000 Clermont-Ferrand

sagnejulien@wanadoo.fr

T. 06 74 35 05 36

Né le : **20 Août 1979.**

Titulaire du permis B : Véhicule à disposition

PROFIL

- Chargé du multimédia – Coordinateur de projets

DIPLOMES

- ✘ **MASTER 2 Action Culturelle en milieu éducatif et collectivités locales ;**
Université *Blaise Pascal*, Clermont-Ferrand. **Mention : Très Bien**
- ✘ **LICENCE Musicologie ;**
Université Paris 8, Saint-Denis.
- ✘ **Fin d'étude** Conservatoire National de Montreuil

LANGUES

- **Anglais, bilingue.** Ancien élève de la Section Britannique du Lycée International de Saint Germain en Laye.

EMPLOIS

- **L'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne depuis septembre 2009 :**
 - **Chargé du multimédia.** Infographie, développement et suivi sites Internet, montage vidéo, coordinateur de projets.

- **Compagnie musicale l'Auvergne Imaginée – Emplois ponctuels de novembre 2007 à avril 2009**
 - **Chargé de diffusion :** Prospection/diffusion/vente auprès des programmeurs de spectacles et concerts tout publics et/ou jeune public créés par la compagnie. Catalogue disponible à la consultation sur www.auvergneimaginee.com

- **L'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (A.M.T.A.) – Emplois ponctuels novembre 2007 à 2009 :**
 - **Soutien logistique - festival des Hautes terres** de Saint-Flour – 3 jours, 40 groupes ou artistes répartis sur 9 scènes et points clés de la ville.
 - **Réalisation/Montage de films de collectages** destinés à la publication DVD et diffusion TV portant sur les personnalités remarquables de la région Auvergne.
 - **Suivi des publications audio et vidéo** de l'A.M.T.A
 - Participation à la coordination projet interrégional Massif Central
 - Mise à jour et maintenance du site Internet de l'A.M.T.A.

STAGES

- ✘ **Avril à Juillet 2006 puis Janvier à Juillet 2007 : Stages à l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (A.M.T.A.),** dans le cadre du Master I puis II.
 - Missions :** - Soutien à l'ensemble des tâches administratives propres à la structure.
 - **Chargé de diffusion** pour l'opération Planète Musique, F.A.M.D.T.
 - **Médiation culturelle** – Mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation aux musiques traditionnelles.
 - Mise à jour et maintenance du site Internet de l'A.M.T.A.
 - **Analyse et bilan** du secteur commercial de l'A.M.T.A. ainsi que mise au point de nouvelles stratégies de ventes
 - **Rédaction d'articles et de critiques** parus dans les lettres trimestrielles de l'A.M.T.A.
 - **Seconder la directrice artistique du festival des Hautes Terres 2006,** Saint-Flour, Cantal, ainsi que le chargé de communication.

EMPLOIS DIVERS

✘ **1999 à 2006 :**

- **Professeur de Guitare.** Indépendant puis employé par l'Institut de Culture Musicale (I.C.M.), Paris

•

✘ **Septembre 2000 à juillet 2001 :**

- **Animateur d'ateliers d'éveil musical.** Employé par l'association Ballon Bleu, Yvelines.

BENEVOLAT

- **Soutien scolaire** pour l'A.F.E.V. Auvergne.
- **Création et présidence de l'association Osmose**, Yvelines. Dont le but est l'organisation de concerts et de festivals de musiques modernes et/ou traditionnelles.

DIVERS

✘ **Guitariste / Auteur / Compositeur**

✘ **Sports :** Football, Tennis, Roller

Séjours réguliers à l'étranger : Grande-Bretagne, Espagne, Kenya, Côte D'Ivoire, Indonésie, Ile Maurice, Chili, Tunisie, Maroc

Eric DESGRUGILLERS

2 allée de Meilhaud

33 ans, célibataire Permis B

63320 St-Cirgues/Couze

FORMATIONS

- 2006-2008 :* **DEM musique traditionnelle, spécialité chant**, CRR, Limoges
- 2004 :* **Formation d'animateur musical en crèche**, CDMDT 63
- 2003/2004 :* **Formation de formateur en danses traditionnelles** CDMDT 15, Conservatoire Occitan de Toulouse.
- 1998/2001 :* **Maîtrise Lettres Modernes** Université Blaise Pascal (63)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis 2010* **Formateur chant traditionnel - musicien**, Chants d'Ecir (auto-entreprise)
- Depuis 09/09* **Chargé de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel**, AMTA, Riom (63)
- Mars 2009 :* **Animation musique verte**, école de Mozac (63), AMTA, Riom (63)
- Depuis 2008 :* **Atelier chant traditionnel occitan**, IEO 63, Clermont-fd
- Depuis 2008 :* **Formateur chant et saxophone**, école de musique, Ceyrat 63
- Depuis 2003 :* **Formateur** (cours musique et chant, éveil musical 0-3 ans) **Animateur socio-culturel** (numérisation d'archives) C.D.M.D.T. 63, St-Bonnet-près-Riom.
- 2002/2003 :* **Animation danses traditionnelles**, Sirventès, Aurillac
- 2002/2003 :* **Agent de promotion et de développement**, l'Ostal del libre, Aurillac
- Depuis 2000 :* **Chanteur, musicien** (musiques traditionnelles et actuelles, compagnies de spectacles...)

COMPETENCES DIVERSES

- Langues* **Occitan** (lu, compris) **Anglais** (niveau scolaire), **Allemand** (niveau scolaire), **Roumain** (notions),.
- Informatique* Word, Excel, Access, PowerPoint, Finale 2003

VOLONTARIAT

- Depuis 2010 :* **Président** d'une association d'animation musicale.
- Depuis 2003 :* **Aide** à la vie associative du CDMDT 63
- Août 2004 :* **Danseur** pour le spectacle « Le Dit d'Alleuze » (Cantal).

LOISIRS

Randonnée pédestre, natation.

PUECH Jacques

Nationalité Française

33 rue de la Thibaudière

Né le 21 août 1984 (27 ans)

69007 LYON

Permis B

FORMATIONS

- 2011 **Diplôme d'État de Professeur de Musique** - Discipline : Instruments Traditionnels
CEFDEM Rhône-Alpes (69)
- 2009 **Diplôme d'Études Musicales** - Musiques Traditionnelles
CRR de Limoges (87)
- 2005 **Diplôme d'État d'Infirmier**
IFSI de Tulle (19)
- 2002 **Baccalauréat Scientifique** - Mention Assez Bien - Spécialité SVT
Lycée Émile Duclaux Aurillac (15)
- 2002 **Certificat de Fin d'Études Musicales** - Discipline : Cabrette
ENMD Aurillac (15)

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis 2011 **Chargé de la coordination du secteur de l'enseignement et de la transmission**
AMTA Riom (63)
- Depuis 2011 **Professeur de musique d'ensemble**
CDMDT 15 Saint-Flour (15)
- Depuis 2009 **Professeur de cabrette, de clarinette et de musique d'ensemble**
CDMDT 63 Saint-Bonnet-près-Riom (63)
- 2008 à 2009 **Musicien intervenant dans les écoles**
Puy-de-Dôme (63)
- 2008 à 2009 **Direction d'un groupe de musique d'ensemble - adultes**
CDMDT 15 Saint-Flour (15)
- Depuis 2009 **Animation de stages de cabrette et de clarinette**
Région Auvergne
- 2008 à 2011 **Éveil aux sons et à la parole** 3 mois à 3 ans et **Éveil musical** 4 à 6 ans

CDMDT 63 Saint-Bonnet-près-Riom (63)

2005 à 2009 **Infirmier** à Hôpital Spécialisé en Psychiatrie S^{te} Marie

Clermont-Ferrand (63)

PROJETS ARTISTIQUES

2000 à 2005 **Les Calucs** avec Clément Jarrety

2002 à 2004 **La Bufada** - Direction : Francis Mounier - Mise en scène : Jean-Marie Maddeddu

CDMDT 15 et ADMD 15

Depuis 2004 **L'Amoire Bleue** avec Clémence Cognet et Éric Desgrugilliers

Les Brayauds - CDMDT63

Depuis 2006 **Somia Festas** avec Jean-Louis Deygas, Sébastien Rix et Benoit Selmane

Depuis 2009 **Duo PuechGourdon** avec Yann Gourdon

La Nòvia – Le Puy-en-Velay (43)

Depuis 2009 **Trio Puech Gourdon Brémaud** avec Yann Gourdon et Basile Brémaud

La Nòvia – Le Puy-en-Velay (43)

2011 **Interprétation de pièces pour cabrettes amplifiées**

(Pli et Canon n°1) Composition : Yann Gourdon

Depuis 2011 **Faune** avec Guilhem Lacroux

La Nòvia – Le Puy-en-Velay (43)

Depuis 2011 **Quatuor de clarinettes** avec Sonia Rogowski, Mathilde Karvaix et Cyril Étienne

Les Brayauds – CDMDT 63

IMPLICATION ASSOCIATIVE

Depuis 2005 Membre de diverses associations en qualité de bénévole, de vice-trésorier ou de vice-président

Les brayauds - CDMDT 63 - Saint-Bonnet-près-Riom (63)

La Nòvia – Le Puy-en-Velay (43)

Bal'o'centre – Clermont-Ferrand (63)

**AGENCE DES MUSIQUES DES TERRITOIRES D'AUVERGNE
"LES MUSIQUES DU PAYSAGE"**

**STATUTS MODIFIES LORS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 13 JUIN 2009**

ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

AGENCE DES MUSIQUES DES TERRITOIRES D'AUVERGNE (AMTA)
"LES MUSIQUES DU PAYSAGE"

Sa durée est illimitée.

8 B

ARTICLE 2 : BUTS

Cette association a pour but la promotion, la coordination et le soutien de diverses actions entreprises dans les champs des musiques traditionnelles et plus généralement du patrimoine immatériel considérés comme ressources pour favoriser le développement des territoires en région Auvergne. A cette fin, l'association développe des actions de collecte et de conservation du patrimoine oral, de soutien à la création, à la diffusion et programmation du spectacle vivant, la formation, la recherche, l'animation, la documentation, l'initiation, etc., et l'information des acteurs concernés par ces secteurs.

Elle contribue dans le domaine de ses compétences à l'élaboration ou à la mise en œuvre de projets de développement local.

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

4 ter Rue Danchet - B.P. 169
63204 RIOM CEDEX

Reçu CLT / CIH / ITH	
Le	31 MAI 2012
N°	0580

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 : COMPOSITION

L'Association se compose de :

- A) Membres actifs,
- B) Membres d'honneur,
- C) Membres bienfaiteurs.

A) Sont MEMBRES ACTIFS ceux qui versent une cotisation dont le montant est proposé par le C.A. (Conseil d'Administration) et soumis annuellement à une ratification de l'Assemblée Générale.

B) Sont MEMBRES D'HONNEUR, les représentants des Associations fondatrices de l'A.M.T.A. et/ou ceux qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ils sont dispensés de cotisation.

C) Sont MEMBRES BIENFAITEURS les personnes qui versent une cotisation annuelle supérieure à celle des Membres actifs.

ARTICLE 5 : ADHESION

L'Association est ouverte à toute personne physique ou morale concernée par les musiques traditionnelles et plus généralement par la valorisation du patrimoine immatériel en lien avec des démarches de développement local en Région Auvergne, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels.

Toute propagande politique ou tout prosélytisme religieux sont interdits au sein de l'Association.

ARTICLE 6 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de Membre se perd par :

- a) la démission adressée par courrier au Président
- b) le décès,
- c) la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave.

L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications dans ce dernier cas.

ARTICLE 7 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'Association comprennent :

- 1*) Le montant des cotisations
- 2*) Les subventions des collectivités publiques
- 3*) Les ressources propres de l'Association inhérentes à ses activités
- 4*) D'une manière générale, toute ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association est dirigée par un conseil d'Administration de 24 membres au maximum se répartissant ainsi :

- 8 membres de droit au maximum ;
- 12 membres élus pour trois ans ;
- 1 ou plusieurs membres cooptés dans la limite de quatre membres cooptés.

Membres de droit

Pour chaque département de la région Auvergne, sont membres de droit deux représentants des CDMDT, s'il en existe un et s'il le désire.

Ils sont choisis par les CDMDT eux-mêmes selon leurs règles internes.

Ces postes peuvent rester vacants.

Membres élus

- Pour les départements de la région, seront élus deux administrateurs dits « territorialisés » parmi l'ensemble des personnes présentes ou représentées lors de l'Assemblée Générale.
- Les candidats non élus lors de cette phase du vote des membres du conseil d'administration, pourront, s'ils le désirent, se présenter en tant que candidats non territorialisés.
- Pour l'ensemble de la région Auvergne quatre candidats dits « non-territorialisés » seront élus lors de l'Assemblée Générale.
S'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir seront élues les quatre personnes ayant recueilli le plus de voix.

Les postes prévus peuvent rester vacants si 8 administrateurs au moins soient élus.

Membres cooptés

Par ailleurs, le Conseil d'administration désigné lors de l'Assemblée Générale se réserve la possibilité de coopter, après concertation ou sur proposition des membres du CA, quatre personnes au maximum qui assisteront au Conseil d'administration. Suivant les sujets abordés lors du CA, les membres de droit et les membres élus pourront donner aux membres cooptés une voix délibérative.

Ces membres sont cooptés pour une durée d'un an.

Toutefois, le CA se réserve chaque année la possibilité de reconduire la cooptation dans une limite de deux reconductions, sur proposition de la majorité des administrateurs.

A l'expiration de ce délai, les membres cooptés peuvent, s'ils le désirent, proposer leur candidature au titre de membre élu du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est renouvelable part quart tous les ans à l'exclusion des membres de droit et des membres cooptables.

Les trois premières années, les quatre membres sortants sont désignés par tirage au sort.

L'ensemble des personnes se présentant au Conseil d'Administration doivent être à jour de leur cotisation lors du vote à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret ou à main levée si l'ensemble des administrateurs donne son accord, UN BUREAU composé de :

- 1*) Un Président,
- 2*) Le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents,
- 3*) Un Secrétaire Général et s'il y a lieu, un Secrétaire Général adjoint,
- 4*) Un Trésorier et si besoin, un Trésorier adjoint.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; leur remplacement définitif devant s'opérer, au plus tard, lors de la première Assemblée Générale venant à se réunir à compter du remplacement provisoire.

Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration et du Bureau. Il ordonnance les dépenses, il représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ARTICLE 9 : REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Tout membre du Conseil qui, sans excuses, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'a pas 16 ans révolus à la date de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés, elle se réunit chaque année.

Un mois au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire Général.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président assisté des membres du Conseil, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association.

Peut participer aux votes lors de l'Assemblée Générale toute personne âgée de plus de 16 ans révolus et à jour de sa cotisation qu'elle ait été versée à un C.D.M.D.T ou à l'AMTA.

Chaque personne présente à l'Assemblée Générale ne pourra pas représenter plus de cinq personnes lui ayant donné son pouvoir.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale après le rapport du Commissaire aux Comptes et sollicite le quitus de l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes a la charge de vérifier la comptabilité tenue par le Trésorier, pour l'année écoulée, avant l'Assemblée Générale.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale que les questions inscrites à l'ordre du jour et les questions diverses adressées par écrit au Président au moins 8 jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée Générale.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des présents et représentés.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement au scrutin secret ou à main levée si l'assemblée en est d'accord, des membres du Conseil sortants.

ARTICLE 11 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'Article 10.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés.

ARTICLE 12 : INVITES AUX INSTANCES

Sont invités aux travaux des différentes instances de l'Association où ils disposent d'une voix consultative :

- les représentants des Collectivités publiques apportant un financement à l'Association.
- Le personnel employé par l'Association.

ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur pourra être établi par le Conseil d'Administration qui le fera approuver par l'Assemblée Générale.

Un règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association, à son personnel et à la gestion de ses biens.

ARTICLE 14 : DISSOLUTION

La dissolution de l'Association pourra être prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet et comprenant la moitié au moins des membres. Si cette condition n'est pas respectée, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée au moins 15 jours après qui pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

En cas de dissolution prononcée par les 3/4 au moins des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'Article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, à une Association à but comparable.

ARTICLE 15 : REVISION DES STATUTS

Tout projet visant à modifier les statuts de l'association doit être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire s'il y a lieu.

La majorité relative/simple des présents et représentés est requise avant l'application immédiate des nouveaux statuts.

Riom, le 13 juin 2009

Le Président,

M. Jacques JULIEN